

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 09/08/2022

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil général de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 juillet et le 09 août 2022:

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Projet d'urbanisation « Cime de Vaulx » de SAS Ganova Construction et AST Groupe sur la commune de Vaulx-Milieu (38)**

Projet d'urbanisation comprenant différentes opérations sur une surface de 5,7 ha : l'aménagement d'une zone d'habitat sur une surface totale de 41 190 m² pour 99 logements, la création d'une voirie de 220 mètres linéaires reliant le parc d'activités Cime de Vaulx et la future zone d'habitat, la création d'une liaison douce entre la future zone d'habitat et la rue du Passou et un aménagement à valeur écologique en frange est de la nouvelle voirie publique et du parc d'activités Cime de Vaulx, sur 1,1 ha. Contexte naturel riche, marqué par la présence à proximité de la réserve naturelle régionale de l'étang de Saint-Bonnet et de deux corridors écologiques.

- **Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Culoz (01)**

Projet de révision visant à accroître le développement du logement en vue d'atteindre les objectifs assignés par le Scot du Bugey. Il est prévu de construire 350 logements à horizon 2030 sur la base d'une consommation de foncier estimée à 11 ha dont 7 ha situés en extension de l'enveloppe urbaine existante.

- **Création d'une voie de raccordement entre la RD 1201 et le secteur de Branchy, à Seynod, commune déléguée d'Annecy (74)**

Création d'une voie de circulation routière de 670 m de longueur au niveau du giratoire du Crêt-Haut, afin de raccorder la route départementale (RD) 1201 et le chemin de Branchy dans le secteur des Prés Nouveaux. Une voie partagée double sens de trois mètres de largeur, en site propre sera réservée aux modes de déplacement « doux » (piéton, cyclistes). La continuité du chemin des Mûriers est prévue avec un passage inférieur à créer.

Service presse CGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Hémon - Tél : 01 40 81 68 63

Mél : bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Montagnat sans le cadre d'une déclaration de projet (01)

Reclassement de 2500 m² de zone N en zone UE pour l'aménagement d'une zone nouvelle où pourront être réalisés plusieurs bâtiments communaux (ateliers, garages et stockages municipaux).

- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Montélimar sans le cadre d'une déclaration de projet (01)

Mise en compatibilité du PLU pour permettre l'installation d'une nouvelle caserne de pompiers sur une parcelle communale actuellement occupée par des stockages de matériaux et remblais des services techniques communaux et par de l'agriculture.

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Elaboration du plan local d'urbanisme PLU de la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset (69)

Examen du recours formé par la commune de Saint-Laurent-de-Chamousset contre la décision de la MRAE-ARA de soumettre à évaluation environnementale l'élaboration de son plan local d'urbanisme.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus du CGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>